

Séance du : 27 mars 2017

n° 23/2017

**L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à 18 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Esther ESCRICH-FONS, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

**Avaient donné pouvoir :**

S.ADROIT à F.ROS-NONO, A.BOUSQUET à N.NACCACHE, M.FERRET à N.CALMET, P.FRAISSE à A.MALIGNON, S.MANIAGO à D.LEGROS, JL GOUXETTE à A.ITIER.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 41

**Délégués suppléants :**

Mmes Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE, Francette ROS-NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Bernard FAVROT, Alain ITIER, Jean-claude LANDET, Dominique LEGROS, Alain MALIGNON, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Claude MONTEIL.

**Excusés :**

Mmes Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Michel GALANT, Hubert NAUDINAT, Serge OURLIAC, Thierry POUS, Christian REBELLE.

**Objet : Lancement de l'étude Plan Climat Air Energie Territorial**

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération 24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu la délibération 39/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le lancement d'une consultation pour l'étude liée au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 40/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le recrutement d'un chargé de mission Transition Energétique ;

Vu la délibération 57/2016 du 16 décembre 2016 portant sur le plan de financement lié au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 aout 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence.

Monsieur le Président précise que l'élaboration d'un PCAET doit passer par la réalisation d'une étude. Cette étude bénéficie de subvention de l'ADEME.

Le Président précise que quatre phases de travail sont nécessaires pour réaliser un PCAET :

**Phase 1 : Diagnostic territorial**

Le travail de diagnostic territorial est primordial pour mettre en place les fondations du PCAET grâce à une connaissance fine de l'existant. Le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

**Phase 2 : Stratégie territoriale**

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme.

**Phase 3 : Programme d'actions et dispositif de suivi/ évaluation**

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il atteint les objectifs fixés dans la stratégie.

**Phase 4 : Evaluation environnementale du PCAET**

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET

Au-delà de la mise en place administrative et technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant partenaires, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche.

En conseil syndical, du 12 décembre 2016, a été validé le plan de financement lié au PCAET. Sur ce plan de financement un budget prévisionnel sur la réalisation d'une étude par un prestataire a été indiqué. Le montant prévisionnel du marché est de 51 900.00€ HT.

Il convient aujourd'hui de réaliser l'appel d'offres pour l'étude du PCAET, de confier au Bureau Syndical le soin de sélectionner le prestataire et d'assurer le suivi de l'étude, et d'autoriser le Président du PETR, ou son représentant, à signer le marché et tous les actes contractuels ainsi qu'à solliciter toutes subventions liées à ce projet.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

*Courriel* : pays.lauragais@orange.fr

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

1°) - **APPROUVE** le projet de réalisation de l'étude Plan Climat Air, Énergie Territorial par un prestataire selon les modalités définies ci-dessus

2°) - **AUTORISE** le Président ou son représentant, à lancer la procédure adaptée d'appel d'offre,

3°) - **CONFIE** au Bureau Syndical du PETR du Pays Lauragais le soin de sélectionner le prestataire et d'assurer le suivi de l'étude,

4°) - **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer le marché et tous les actes contractuels ainsi qu'à solliciter toute subvention liée ce projet.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 27 mars 2017.

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr